

Annnonce d'inscription à l'examen professionnel de 2025 pour « Paralegal avec brevet fédéral »

Examen	L'examen professionnel pour « Paralegal avec brevet fédéral » est organisé conformément au règlement d'examen du 17 février 2022 et aux directives figurant dans le guide associé.
Dates de l'examen	Épreuve écrite : mardi 25 mars 2025 Épreuves orales : mercredi 26 mars 2025 et jeudi 27 mars 2025
Lieu de l'examen	Welle 7, Schanzenstrasse 5, 3008 Berne La convocation précisera les salles d'examen.
Frais d'examen	2'250 CHF (comprenant 50 CHF pour les frais de délivrance du brevet fédéral et d'inscription au registre des titulaires de brevets fédéraux). Vous recevrez par courriel une facture à régler dans les 30 jours suivant la décision d'admission provisoire.
Admission	Conformément au ch. 3.31 du règlement d'examen, sont admis à l'examen « <i>les candidats qui</i> <i>a) possèdent un certificat fédéral de capacité (CFC), un diplôme d'une école de culture générale (maturité) ou une qualification équivalente et, au moment de la candidature, ont au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné avec un taux d'occupation de 100 % dans le domaine juridique. En cas de travail à temps partiel, l'expérience professionnelle dans le domaine concerné est prise en compte au prorata.</i> <i>ou qui</i> <i>b) sont titulaires d'un diplôme d'assistant en droit ES et ont au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné avec un taux d'occupation de 100 % dans le domaine juridique au moment de la candidature. En cas de travail à temps partiel, l'expérience professionnelle dans le domaine concerné est prise en compte au prorata ;</i> <i>et qui</i> <i>c) présentent un extrait du casier judiciaire qui ne date pas de plus de six mois et qui montre qu'il n'y a pas de sanctions incompatibles avec l'activité de Paralegal.</i> <i>Les candidats sont admis sous réserve du paiement des frais d'examen, dans les délais impartis, selon le ch. 3.41, et la remise complète des trois études de cas au plus tard dix semaines avant le début de l'examen. »</i>

Inscription Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le portail FSA Paralegal ([SAV Paralegal Portal](#)). La période d'inscription est fixée **du lundi 23 septembre 2024 (à partir de 9 h 00) au vendredi 25 octobre 2024 (jusqu'à 22 h 00)**.

Aucune inscription tardive ne sera prise en compte.

Documents requis Les documents suivants doivent être téléchargés au format PDF via le portail :

- **Un curriculum vitae reprenant l'ensemble de la formation et du parcours professionnel**
L'expérience professionnelle dans le domaine juridique doit être détaillée en précisant les activités, les durées et les taux d'occupation.
- **Une copie des diplômes et certificats de travail requis pour l'admission**
- **Un extrait du casier judiciaire**, datant de moins de 6 mois et sans condamnation incompatible avec l'activité de paralegal
- **La copie d'une pièce d'identité officielle avec photo** : carte d'identité recto verso ou passeport

Les candidats communiquent également **leur n° AVS** en respectant le format suivant : 756.xxxx.xxxx.xx.

Décision d'admission La **décision d'admission provisoire** sera envoyée au plus tard le lundi 25 novembre 2024, sous réserve du paiement des frais d'examen (ch. 3.41 du règlement d'examen) et de la remise complète des trois études de cas dans les délais impartis.

Convocation La **décision d'admission définitive** sera envoyée au plus tard le mardi 11 février 2025 (après paiement des taxes d'examen et téléchargement des trois études de cas).

Contenu	Épreuves	Forme de l'épreuve	Durée
	1 Trois études de cas venant de sa propre pratique	écrit	établies à l'avance
	2 Entretien professionnel sur l'une des études de cas soumises	oral	20 min.
	3 Étude de cas prédéfinie	écrit	4 heures
	4 Situation de conversation (jeu de rôle)	oral	20 min.
		Total	4 heures et 40 min.

Retrait L'annulation de l'inscription est possible jusqu'au mardi 14 janvier 2025 inclus (ch. 4.2 du règlement d'examen). Passé ce délai, un retrait ne sera autorisé que pour un motif valable, tel que défini au ch. 4.22 du même règlement.

Toute demande de retrait (accompagnée des justificatifs) doit être envoyée par courriel au format PDF à la commission d'examen (paralegal@sav-fsa.ch).

En cas de retrait de l'inscription

- jusqu'au 14 janvier 2025, des frais de traitement de 250 CHF seront dus et un montant de 2'000 CHF sera remboursé (ch. 4.21 du règlement d'examen) ;
- à partir du 15 janvier 2025, l'intégralité des frais d'examen de 2'200 CHF est due (sans compter les 50 CHF pour la délivrance du brevet fédéral et l'inscription au registre).

Langues Les candidats peuvent passer l'examen dans l'une des trois langues officielles : français, allemand ou italien.

Renseignements Fédération Suisse des Avocats SAV-FSA
Secrétariat d'examen Paralegal avec brevet fédéral
Marktgasse 4
3001 Berne
www.sav-fsa.ch/fr/paralegal
paralegal@sav-fsa.ch
031 313 06 06

Berne, le 23 septembre 2024